

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 février 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept février, à quinze heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

| | |
|--------------------------|--|
| N° délibération : | objet : |
| 27/02/15 – 04 | Affectation du résultat d'exploitation 2014 |

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, René OLIVE, Martine ROLLAND, Françoise BIGOTTE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, Raymond LEMORT, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO. Alain GOT.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Michel MOLY, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE ayant donné procuration à Martine ROLLAND, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Henri GEORGES, Sylvie TORRES, Michel KLUSKA ayant donné procuration à Katell MATET, Yves BARNIOL, Thierry DEL POSO, Christophe PAYROU, Jean ROQUE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Le Comité de l'UDSIS réuni sous la Présidence de Madame Hermeline MALHERBE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
536 305,36 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| POUR MEMOIRE | Euros |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 124 036,94 |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 412 268,42 |
| EXCEDENT | |
| DEFICIT | |
| A/- EXCEDENT AU 31/12/2014 | 536 305,36 |
| Affectation obligatoire | |
| * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| *à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | |
| Solde disponible | 536 305,36 |
| affecte comme suit: | |
| * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 327 055,00 |
| * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 | 209 250,36 |
| Si nécessaire , par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | |
| B/- DEFICIT AU 31/12/2014 | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | |
| Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2015 | |
| Excédent disponible(voir A-solde disponible) | |
| C/ Le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté | |

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour mois et an que dessus .

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

- 4 MARS 2015

COURRIER

Pour extrait conforme ,

La Présidente ,

Hermeline MALHERBE

